EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 06/02/2025

Délibération n° AP-2025-22 – Nomination du représentant de la CTG au sein du CSDPE

L'an deux mil vingt cinq et le jeudi 06 février à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, Mme Isabelle VERNET, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Madame Patricia SAID a donné procuration à Monsieur Raymond DEYE, Madame Samantha CYRIAQUE a donné procuration à Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Madame Sherly ALCIN a donné procuration à Monsieur Thibault LECHAT VEGA, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Boris CHONG-SIT a donné procuration à Monsieur Félix DADA, Madame Léda GEORGES MATHURIN a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Serge LONG HIM NAM a donné procuration à Monsieur Lucien ALEXANDER, Monsieur Christian NOKO a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Monsieur Claude PLENET a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Madame Christiane BARBE, Monsieur Rodolphe ALEXANDRE a donné procuration à Monsieur Albéric BENTH

Etaient absents : Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Audrey MARIE, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, M. Jocelyn Roger THERESE, M. Benfélino WAARHEID, M. Akama OPOYA

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2224-31

Vu le Code de l'Energie, article R151-1 et suivants

Vu le rapport n° AP-2025-12-13 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Aménagement du territoire, Logement, Politique de la ville et de l'habitat, Valorisation du patrimoine immobilier et foncier, Désenclavement, Transport, Energie, Déchets, Environnement, Biodiversité, Développement durable du 05/02/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-12-13

ARTICLE 1 : **DECIDE** de nommer, au sein du Comité du Système Public de Distribution de l'Energie, **Monsieur Jean-Luk LEWEST** en tant que représentant de la Collectivité territoriale de Guyane et **Madame Marie-Lucienne RATTIER** en tant que suppléant, pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de nommer, au sein du Comité du Système Public de Distribution de l'Energie,

Messieurs Georges ELFORT et Michel-Ange JEREMIE en tant que représentants des communes ou des intercommunalités, et **Messieurs Patrick LECANTE et Serge ANELLI** en tant que suppléants, pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

43 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM, Mme Keena Annick LEONCE, M. Rodolphe ALEXANDRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 6 février 2025.

Date d'envoi en préfecture : 29/08/2025
Date de retour préfecture : 29/08/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250206-lmc175020-DE-1-1
Publiée le : 29/08/2025

* Le Président



Gabriel SERVILLE